

DECISION N° 015-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250207-DAJ-DEC-25-017-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2025

Publication : 12/02/2025

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de L'IBTN "SERVICE DE LA COHESION DES TERRITOIRES"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de L'IBTN "SERVICE DE LA COHESION DES TERRITOIRES" représenté par son Président, Monsieur Nicolas GRAVELLE, et dont le siège est situé au 1025 Route de Broglie – 27300 BERNAY, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de L'IBTN "SERVICE DE LA COHESION DES TERRITOIRES"

signé électroniquement le 04/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

